

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 456

**Artikel:** La Caisse d'Epargne fidèle à elle-même  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027166>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Du cinéma

*Les Indiens sont encore loin*, de Patricia Moraz. Je me réjouissais beaucoup de voir ce film, qui se déroule à Lausanne, au Gymnase de la Cité, au café de l'Évêché, au Châlet-à-Gobet, etc., mais surtout le premier film d'une cinéaste suisse.

Hélas, je dois dire ma déception. "Un film qui montre l'ennui de vivre en Suisse romande", disait-on. Je veux bien, quoique ne m'étant personnellement presque jamais ennuyé.

Malheureusement, tout ici me paraît faux. Faux dans la "thèse" générale et faux dans les détails. L'une des premières séquences nous fait assister à une leçon d'allemand. Je ne nie pas que nos élèves s'ennuient pendant les leçons. Je nie qu'ils s'ennuient de cette façon-là : écoutant bien sagement (il leur arrive de chahuter!) le discours interminable *en allemand* débité sur un ton rapide par un professeur — aucun de mes collègues ne commettrait pareil le faute, tout bonnement parce que la quasi totalité des élèves serait incapable de suivre : — dans une salle où pas un papier ne traîne par terre (!), aux murs ripolinés et nus — pas une circulaire, pas un poster, pas une photo, pas une caricature d'un bon maître, pas un tract plus ou moins incendiaire — la cinéaste a-t-elle jamais pénétré dans une salle du gymnase ?

Le reste à l'avenant : sans cesse l'action (si l'on peut parler d'action) se poursuit dans la pénombre, transformant les intérieurs en d'admirables Vuillard (car le film est très "beau"), mais les figeant. Par exemple, les scènes qui se déroulent au café de l'Évêché (où les gymnasiens ne vont d'ailleurs guère le soir) : des apathiques, des mélancoliques — je ne nie pas qu'il n'y en ait quelques-uns — alors que ce que je vois généralement, ce sont des jeunes qui discutent, qui contestent, qui s'indignent ; qui s'ennuient peut-être, mais qui se révoltent ; qui s'interpellent, qui flirtent, etc.

En un mot, Patricia Moraz propose un "cas", qui n'a rien d'exemplaire. On se persuade que

l'héroïne, admirablement jouée par Isabelle Huppert, est une fille qui ne souffre pas tant des structures d'une société plus ou moins répressive, où seul règne l'esprit de profit, où l'on s'ennuie, etc. que du fait qu'elle s'intéresse exclusivement à son nombril et que ledit ne présente pas grand intérêt... Mes élèves sont infiniment plus vivants, plus ouverts, plus généreux que ceux que nous voyons dans le film.

\* \* \*

A propos de mon article *Terrorismes* (DP450), où je m'en prenais à une Table ouverte de la TV romande, le Conseiller d'Etat Fontanet a pris la peine de m'écrire (je trouve ça admirable, et sans vouloir dire qu'il n'y a point comme nous, je me demande si dans d'autres pays, un magistrat trouverait bon d'écrire au premier citoyen venu pour lui exposer son point de vue, avec une parfaite courtoisie). Je l'accusais de s'en tenir à une seule forme de terrorisme, à l'exclusion du terrorisme d'Etat. Il me répond qu'une telle vue est à l'antipode de ses convictions profondes :

"Pour moi, le terrorisme d'Etat est même le terrorisme le pire, celui qu'on pourrait considérer à l'état pur .

(...) Je voulais vous le dire, de même que je tiens à préciser que, pas plus que vous je pense, d'aucune façon je ne ferme les yeux devant un quelconque terrorisme, que ce soit celui des gens au pouvoir, de minorités agissantes ou de personnes individuelles. Dans ma vive réprobation, toutes ces formes de calamité ont leur place. Peut-être ne vous ai-je pas donné une impression suffisamment claire à ce sujet ; mais peut-être avez-vous aussi injustement extrapolé : mais vous ne me connaissez pas et vous vous faites une idée de l'homme d'Etat que je suis qui n'est certainement pas conforme à la réalité."

C'est peu de dire que me voilà convaincu : je présente à Monsieur Fontanet mes excuses — tout en me réjouissant presque de mon impair, puisqu'il m'a valu une lettre comme je n'en recevrai sans doute pas d'autre semblable.

J.C.

## Ceux qui réfèrent et ceux qui recourent

Pas de valse des étiquettes à rebours chez les boulangers. Le peuple et les cantons ont avilisé la hausse du prix du pain intervenue en septembre dernier.

La démonstration socialiste a donc manqué l'effet recherché, mais risque d'en avoir atteint un autre, conforté par le refus de la loi sur l'aide aux hautes écoles et à la recherche : le feu vert est donné à M. Chevallaz pour le troisième paquet d'économies, à la charge des consommateurs consentants !

Reste quand même ouverte la question de la constitutionnalité. C'est justement celle qu'ont posée au Tribunal fédéral les industriels suisses des "graissses", à la suite de l'augmentation, également en septembre dernier, des prélèvements sur les huiles et margarines importées... On attend avec intérêt le verdict de Mon Repos. Selon la composition de la Cour, un groupe de pression de vingt cinq membres, solidement organisés pour la défense de leurs intérêts communs, pourrait obtenir davantage que le référendum socialiste.

GENÈVE

## La Caisse d'Épargne fidèle à elle-même

"Rénovée" immeuble après immeuble, rue par rue, la ville est de cette façon plus sûrement démolie que le ferait un bulldozer ou une vague de bombardiers.

Le dernier numéro de la revue suisse "werk-archithese" (15-16, mars-avril 1978), accumulant les photographies et les exemples au long de tout un siècle, analyse le processus de ce que l'on appelle la "rénovation diffuse" et dont Genève est un témoin inquiétant de clarté : le citoyen a l'impression que rien ou presque ne change, alors que toute sa ville se transforme de fond en comble.

Cette étude, menée à bien par des enseignants

de l'Ecole d'architecture, montre l'efficacité de la recherche universitaire lorsqu'elle s'attaque avec une méthode et une analyse rigoureuses à un problème important comme l'est assurément celui de notre vie en ville. Parmi d'autres, un chapitre évoque l'action spéculative de la Caisse d'Épargne: cette vénérable institution, qui envisage aujourd'hui de démolir les immeubles de la place Cornavin, s'illustrait en effet, au tournant du siècle, dans l'opération d'éventrement du quartier populaire de St-Gervais; les bonnes traditions ne se perdent pas.

## Zorro est arrivé

A l'exemple d'autres plumes illustres, Georges-Henri Martin n'utilise les colonnes de son journal, la "Tribune de Genève", que dans les grandes occasions: lorsque la subversion — lisez Jean Ziegler — monte à l'assaut de l'université dans la cité de Calvin ou lorsque les crottes de chien mettent en péril l'hygiène publique; lorsqu'il s'agit de défendre un candidat exceptionnel, radical et genevois, pour le Conseil fédéral ou pour signaler son invitation à une réception chez Ortiz-Patino (c'était avant le versement de la rançon).

La semaine dernière les Genevois ont eu droit à deux demi-pages appuyées par la manchette. C'est que l'avenir de la région genevoise, et pour tout dire l'Europe des régions est en jeu. Ne croyez pas que les habitants de la région — cette sorte de réserve indienne où les Genevois viennent puiser la main-d'œuvre et les terrains à résidences secondaires qui leur font défaut — se rebellent contre leur situation; le problème est plus grave: il s'agit de l'autoroute française du pied du Salève pour laquelle le Grand Conseil a refusé de voter un crédit de participation. L'affaire semblait aller de soi mais c'était sans compter sur le vent écologique qui a soufflé sur le Parti du travail au long de son récent congrès national: contre toute attente, les communistes ont rejoint les opposants et ont fait la décision.

L'autotoute, y a-t-il symbole plus élevé de l'avenir et de la collaboration régionale? Denis de Rougemont et Jean Jaurès sont appelés à la rescousse. "La génération qui suit les grands pionniers socialistes est un peu attristée. Elle regarde son nombril écologique au lieu de regarder vers l'horizon."

Lucide comme à l'accoutumée, Georges-Henri Martin détecte les erreurs des partisans du projet: absence de certains députés, défaillance de l'information; même le gouvernement ne trouve pas grâce à ses yeux.

Hélas l'analyse, nous regrettons de le dire, n'est pas à la hauteur de l'indignation lyrique. Depuis le soir des élections cantonales, chacun sait à Genève que lorsque les communistes et vigilants rejoignent pour la défense de l'environnement les socialistes et le noyau écologique bourgeois — ce qui se produit une fois sur deux — M. Vernet peut entrer sa bétonneuse au hangar.

Ah! comme les choses iraient mieux si, dans les cas difficiles, le gouvernement, le bureau du Grand Conseil et même les groupes parlementaires prenaient l'avis du rédacteur en chef de la "Tribune de Genève".

### VALAIS

## La loi et la rue

Le reporter de la Télévision romande: "L'Office fédéral chargé de la protection de l'environnement reconnaît que les normes ne sont pas respectées en ce qui concerne le déversement des eaux des usines".

M. Rodolfo Pedroli (directeur de l'office fédéral en question): "C'est vrai, les normes ne sont pas respectées et la teneur en fluor est sensiblement supérieure à celle qui est prescrite; ce qui est prescrit, ce sont dix milligrammes de fluor par litre, et notre intention, c'est de continuer les pourparlers avec le gouvernement valaisan et avec ses services techniques pour diminuer (la teneur en fluor); et probablement que l'on n'arrivera pas aux dix milligrammes: mais ici il y a une question dont il faut tenir compte, c'est que la teneur en fluor dans les

eaux du Rhône est inférieure à un milligramme: là aussi, c'est une mesure justement tolérable".

TV romande: "Mais alors, si je vous comprends bien, c'est la seule norme qui existe actuellement; alors non seulement elle ne sera pas respectée, mais après dix ans, c'est-à-dire en 1982, il va y avoir encore des exceptions?"

M. R. Pedroli: "Mais l'exception ici, c'est tout à fait normal, parce qu'étant donné que dans le Rhône nous avons moins qu'un milligramme par litre, alors la loi prévoit qu'il n'y aurait pas de dangers et qu'il serait possible, dans ce cas-là de faire une exception, c'est-à-dire de ne pas demander les dix milligrammes par litre dans les eaux usées, mais éventuellement de rester un tout petit peu supérieur..."

Ce dialogue, vous l'avez, en substance (quelques petites modifications en passant de la forme orale à la forme écrite), entendu à l'émission "Temps présent" consacrée au fluor en Valais le 28 avril dernier. Et il illustre parfaitement les sources d'une tension qui ne peut aller en grandissant dans le Valais. D'un côté, un maquis légal dans lequel les spécialistes, officiels ou non, jonglent avec les normes et les taux; de l'autre les victimes de la pollution réduits à présenter, année après année, des faits sur lesquels ils désespèrent avoir prise. Et au bout des tergiversations, la loi face à la rue, les accommodements nés de marchandages politiques et économiques et les manifestations. L'application de la loi fédérale sur le travail de 1966 (article 6): une question d'appréciation (sic, réponse de l'office fédéral de l'environnement à l'association de défense, 17 mai 1976)! L'application de l'ordonnance sur les denrées alimentaires? En l'absence de normes relatives à la teneur en fluor des dites denrées... L'application de la nouvelle loi sur la protection des eaux (1972)? En attendant l'entente cordiale... Tous les scandales, Savro, Furka, ne parviendront pas à miner la confiance populaire dans les pouvoirs publics autant que cette course-poursuite sans fin des Valaisans derrière leurs droits légitimes.